



SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

- ② Bilan des actions sur les zones humides
- ③ Zoom sur les suivis réalisés dans le cadre du contrat
- ④ Zoom sur les suivis réalisés dans le cadre du contrat (suite)



Vue générale de la Vienne après les travaux d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade



Deux nouveaux partenaires intégrés au contrat « Sources en action »

Démarré en 2017 pour une durée de 5 ans, le programme « Sources en action » est désormais entré dans sa 4^e année de mise en œuvre. De par ses caractéristiques géographiques, son mode d'organisation innovant à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et enfin, grâce à l'implication forte des structures locales, le contrat « Sources en action » est reconnu comme un programme d'actions d'envergure pour la restauration et la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne.

Deux avenants validés au cours de l'année 2020 ont permis l'intégration de la **Région Nouvelle-Aquitaine** comme partenaire financier signataire du contrat ainsi que l'intégration d'un nouveau maître d'ouvrage : le **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)**, labellisé EPAGE depuis le 1^{er} janvier 2020. Les acteurs de Sources en action sont donc plus mobilisés que jamais en faveur de la gestion du bassin versant de la Vienne amont avec pas moins de 25 porteurs de projets.

Ainsi, en complément des actions courantes de mise en défens des berges, de restauration des cours d'eau, de gestion des zones humides, d'animation et de sensibilisation, etc. plusieurs opérations d'envergure telles que l'effacement du plan d'eau

de Peyrelevade ont pu être réalisées cette année. De même, les travaux d'aménagement de l'étang communal de Tarnac ont débuté en juin et devraient s'achever avant la fin de l'année.

Enfin, afin de favoriser une meilleure appropriation du programme par les habitants du bassin de la Vienne amont, **deux vidéos sur les suivis ornithologiques et les inventaires piscicoles** ont été produites par Télé Millevaches. Des vidéos complémentaires sur des actions mises en œuvre dans le cadre de « Sources en action » devraient voir le jour dans les mois à venir. Rendez-vous sur le site internet www.sourcesenaction.fr pour découvrir les vidéos !



② Bilan intermédiaire P2 des actions sur les zones humides

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides jouent un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Elles représentent un atout considérable en matière d'adaptation au changement climatique (stockage d'eau et de carbone). Couvrant plus de 10 % du territoire du programme « Sources en action » les zones humides représentent de véritables richesses naturelles pour ce territoire de têtes de bassin mais n'en demeurent pas moins fragiles.

Les actions menées dans le cadre du programme « Sources en action » sont de deux types :

- **Actions d'acquisition foncière ou d'intervention sur des terrains privés ou publics par convention ou bail pour une protection pérenne.** Des travaux de restauration (bûcheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage, coupes forestières...) ainsi que des actions de préservation sont mis en place sur ces terrains.
- **Animation d'un Réseau Zones Humides (RZH) auprès de divers partenaires** (exploitants agricoles, collectivités locales, propriétaires forestiers ou particuliers) afin d'apporter des conseils et d'échanger sur les savoir-faire pour la gestion des milieux humides.

En partenariat avec différents maîtres d'ouvrage engagés dans le programme « Sources en action » le CEN Nouvelle Aquitaine porte la majorité des actions concernant les zones humides. La Communauté de Communes Creuse Sud Ouest, l'ONF et la CFBL (Coopérative Forestière Bourgogne Limousin) mettent également en œuvre des actions de restauration de zones humides, en particulier sur des parcelles boisées.



Travaux de bûcheronnage : Avant

Après

Au total, depuis le démarrage du premier contrat « Sources en action » en 2011, près de **750 hectares de milieux humides bénéficient d'interventions** dans le but de maintenir voire améliorer leurs fonctionnalités écologiques et hydrologiques. Avec l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région, les moyens financiers des deux programmes « Sources en action » ont permis la réalisation d'importants travaux de restauration dont l'installation de plus de 20 km de clôtures fixes, la réalisation de travaux de bûcheronnage et de décapage sur 45 ha et l'acquisition foncière de plus de 120 hectares de zones humides, notamment aux sources de la Vienne.

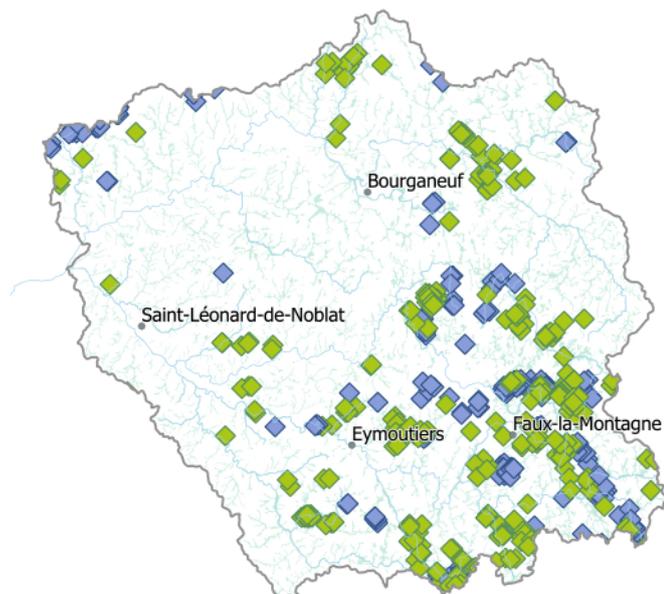
En 9 ans, un réseau de presque 220 gestionnaires s'est constitué sur le bassin amont de la Vienne, représentant plus de 730 ha de zones humides, pour lesquels 340 visites conseils ont été effectuées.



Mise en place de clôtures



Pâturage



Carte des sites gérés par le CEN et sites du Réseau Zones Humides

- Périmètre du contrat territorial Vienne Amont
- ◆ Sites CEN en maîtrise foncière ou d'usage
- ◆ Sites du Réseau Zones Humides



P3 Zoom sur les suivis réalisés dans le cadre du contrat

Un volet du programme « Sources en action » est dédié aux suivis scientifiques et à l'acquisition de connaissances. L'objectif de ce volet est de mettre en place des suivis adaptés aux milieux aquatiques des têtes de bassin de la Vienne dans le but d'évaluer les effets des actions réalisées sur le terrain, l'efficacité et la pertinence du programme d'actions mis en place.

Les actions de suivis mises en œuvre concernent différents compartiments :

■ Les espèces piscicoles



Pêche d'inventaire

Les suivis piscicoles programmés sont des inventaires complets qui permettent d'analyser de façon précise les peuplements par station. Un suivi en continu de la température des cours d'eau est couplé aux inventaires piscicoles afin d'appréhender au mieux l'état écologique des peuplements piscicoles. Ce sont donc une trentaine de stations réparties sur le bassin de la Vienne amont qui ont été choisies. Les inventaires piscicoles réalisés en 2017 et 2018 par les fédérations de pêche de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze et analysés par la MEP 19 donnent les premiers résultats suivants : D'un point de vue qualitatif, la plupart des stations ont des peuplements piscicoles relativement proches d'un peuplement de référence, si l'on ne tient pas compte de la présence assez répandue d'espèces indésirables en première catégorie piscicole. D'un point de vue quantitatif, des déficits d'abondance sur la truite et ses espèces d'accompagnement sont systématiquement observés, dans des proportions souvent importantes.

■ L'hydromorphologie des cours d'eau

L'hydromorphologie étant le principal paramètre déclassant des masses d'eau du territoire, il a été décidé de mettre en place un suivi spécifique sur une trentaine de stations qui correspondent soit à des secteurs fléchés par des travaux soit à des stations de suivis piscicoles. L'objet est de mesurer l'efficacité des travaux sur le milieu et sa capacité d'accueil

du peuplement piscicole en se basant sur une analyse cartographique des mosaïques de substrats, hauteurs d'eau et vitesses de courant.

Pour illustration, les suivis menés par le PNR de Millevaches en Limousin en amont et en aval de l'opération d'effacement du plan d'eau de Peyrelevalde sur la Vienne, font apparaître une nette différence d'attractivité physique entre le secteur amont, proche de l'optimum, et le secteur aval, peu attractif. L'analyse sera reproduite en 2021 après les travaux.

■ Les zones humides

Le suivi des zones humides, réalisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine, se décline en trois axes.

La mise en place d'un réseau de piézomètres a pour but de suivre le niveau de la nappe dans la tourbière de Rebière-Nègre, suite aux travaux d'effacement du plan d'eau de Peyrelevalde.

L'installation d'une série de placettes permanentes a pour objectif de suivre les communautés de bryophytes en zones humides ouvertes, ces plantes étant indicatrices de l'état de conservation des zones humides. D'une manière générale, le bilan hydrologique 2015-2019 montre une évolution favorable au maintien des fonctionnalités des habitats humides. Les effets de la gestion pastorale sont variables selon les sites et les parcelles. Certaines pratiques sont à maintenir tout en évitant le surpiétinement observé ponctuellement.

Les zones humides boisées sont bien réparties sur le territoire du contrat et peu d'information était disponible avant 2016. Aussi, l'installation de dispositifs de suivi des communautés de bryophytes dans des boisements humides est prévue afin d'évaluer l'état de conservation de ces milieux en évolution libre.



Bryophytes



P4 Zoom sur les suivis réalisés dans le cadre du contrat (suite)

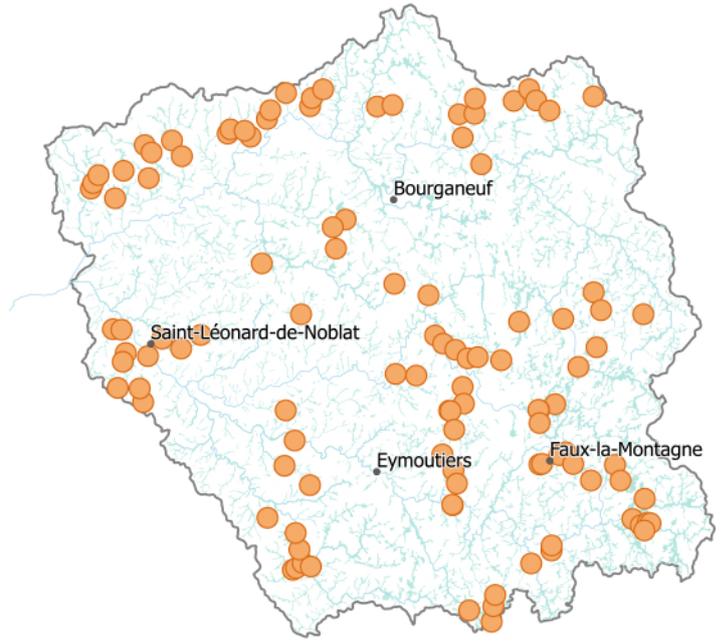
■ La faune inféodée aux milieux aquatiques

Un **suivi faunistique**, réalisé par le GMHL, a pour objectif d'évaluer la qualité des milieux au regard de la présence de certaines espèces animales indicatrices et de leur densité. Le Campagnol amphibie et la Loutre d'Europe sont deux espèces qui ont été retenues en complément d'un réseau de mares pour le **suivi des amphibiens**.

Deux des trois campagnes de suivis programmées afin d'observer l'évolution et la dynamique des espèces ciblées ont déjà été réalisées. L'analyse globale des données recueillies sera livrée lors de la cinquième année de mise en œuvre du contrat.

Un **suivi ornithologique**, réalisé par la LPO Limousin, a pour but d'évaluer l'abondance des populations d'oiseaux fréquentant les milieux humides du bassin de la Vienne amont. Les campagnes annuelles de suivis des oiseaux hivernants et nicheurs permettront de suivre l'état de conservation et les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux environnants connexes.

Ces suivis faunistiques et ornithologiques permettront également d'évaluer l'efficacité des mesures déployées sur le territoire par les autres maîtres d'ouvrage et d'aider à l'analyse quant à la qualité du réseau hydrographique local.



Localisation des points de suivi ornithologique

- Points de suivi ornithologique
- Périmètre du contrat territorial Vienne Amont



Deux exemples de mares sélectionnées pour le suivi des amphibiens



Pour plus de renseignements www.sourcesenaction.fr

ou contactez les coordonnateurs du programme qui vous orienteront vers les opérateurs locaux :



Parc Ester Technopole
18 rue Soyouz
87068 Limoges cedex
05 55 06 39 42
Contact : Sabine Pacquet en
remplacement de Pauline Benesteau
p.benesteau@eptb-vienne.fr



Maison du Parc à Millevaches
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
05 55 96 97 00
Contact : Guillaume Rodier
g.rodier@pnr-millevaches.fr

Le programme « Sources en action » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Crédits photos : CEN Nouvelle-Aquitaine, EPTB Vienne, GMHL, FDPRMA de la Corrèze, Impact Conseil.
Conception : EPTB Vienne. Mise en page : Agence GEMAP 1019.
Mise à jour : [Logo] [Logo]
Impression en 700 exemplaires.